



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a appris avec une profonde consternation et une vive émotion l'attaque terroriste perpétrée par la nébuleuse terroriste Boko Haram, dans la nuit du 04 au 05 mai 2026, contre une base militaire à Barka Tolorom, dans la province du Lac.

La CNDH condamne avec la plus grande fermeté cet acte odieux qui constitue une violation grave du droit à la vie et une atteinte à la paix et à la sécurité.

Face à cette barbarie, la Commission réaffirme que la lutte contre le terrorisme doit s'inscrire dans le strict respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Elle encourage les autorités compétentes à poursuivre leurs efforts pour assurer la protection des populations civiles, renforcer la sécurité nationale et traduire en justice les auteurs de ces crimes.

En cette douloureuse circonstance, la CNDH s'incline avec respect devant la mémoire des vaillants soldats tombés au champ d'honneur et adresse ses condoléances les plus attristées aux familles endeuillées. Elle exprime sa solidarité à l'ensemble des forces de défense et de sécurité et formule également ses vœux de prompt rétablissement aux soldats blessés actuellement pris en charge.

Le Président

N'Djaména le 06 avril 2026

BELNGAR LARMÉ JACQUES

